

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

**Vendredi
7 mai
2021
(08)**

Assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue par voie de visioconférence Zoom, à huis clos. Tous les membres du conseil ont renoncé à l'avis de convocation. Sont présents par visioconférence Zoom, Mesdames et Messieurs les membres du conseil suivants :

Lucie Vignola	Bertrand Taillefer
Chantale Perreault	André Lafrenière
	Siège # 6 vacant

La conseillère Julie-Anne Cousineau est absente.

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, Madame Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la présente séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion - Règlement numéro R-213 concernant le Plan d'urbanisme
5. Avis de motion - Règlement numéro R-214 concernant le Règlement de Zonage
6. Avis de motion - Règlement numéro R-215 concernant le Règlement de Lotissement
7. Avis de motion - Règlement numéro R-216 concernant le Règlement de Construction
8. Avis de motion - Règlement numéro R-217 concernant le Règlement sur les Permis et certificats
9. Avis de motion - Règlement numéro R-218 concernant le Règlement sur les Dérogations mineures
10. Avis de motion - Règlement numéro 201-01 concernant le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale
11. Mandat de gestion du contrat d'assurance inclus au regroupement régional d'assurance collective
12. Appel d'offres assurances collectives – Mandat Notre-Dame-de-la-Merci
13. Période de questions
14. Levée de la session

2- Lecture de l'avis de convocation

Tous les conseillers ont dûment été convoqués et confirmé la réception de l'avis par courriel.

21-112

3- **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Chantale Perreault
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

A-2021-07

4- **Avis de Motion**

Projet de Règlement numéro R-213 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, abrogeant et remplaçant le Plan d'urbanisme de 1990 et ses amendements

Monsieur Bertrand Taillefer, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y a eu présentation, lors de la séance de 9 avril 2021, du Règlement numéro R-213 concernant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, abrogeant et remplaçant le Plan d'urbanisme de 1990 et ses amendements et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

A-2021-08

5. **Avis de motion**

Projet de Règlement numéro R-214 concernant le Zonage, abrogeant et remplaçant le Règlement 139 et ses amendements

Madame Chantale Perreault, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y a eu présentation, lors de la séance de 9 avril 2021, du Règlement numéro R-214 concernant le Zonage, abrogeant et remplaçant le Règlement 139 et ses amendements et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

A-2021-09

6. **Avis de motion**

Projet de Règlement numéro R-215 concernant le Lotissement, abrogeant et remplaçant le Règlement 140 et ses amendements

Madame Lucie Vignola, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y a eu présentation, lors de la séance de 9 avril 2021, du Règlement numéro R-215 concernant le Lotissement, abrogeant et remplaçant le Règlement 140 et ses amendements et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

A-2021-10

7. **Avis de motion**

Projet de règlement numéro R-216 concernant la Construction, abrogeant et remplaçant le Règlement 141 et ses amendements

Monsieur Bertrand Taillefer, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y a eu présentation, lors de la séance de 9 avril 2021, du Règlement numéro R-216 concernant la Construction, abrogeant et remplaçant le Règlement 141 et ses amendements et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

A-2021-11

8. Avis de motion

Projet de Règlement numéro R-217 relatif aux Permis et certificats, abrogeant et remplaçant le Règlement 142 et ses amendements

Madame Chantale Perreault, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y a eu présentation, lors de la séance de 9 avril 2021, du Règlement numéro R-217 relatif aux Permis et certificats, abrogeant et remplaçant le Règlement 142 et ses amendements et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

A-2021-12

9. Avis de motion

Projet de Règlement numéro R-218 relatif aux Dérogations mineures, abrogeant et remplaçant le Règlement 56-89 et ses amendements

Madame Lucie Vignola, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y a eu présentation, lors de la séance de 9 avril 2021, du Règlement numéro R-218 relatif aux Dérogations mineures, abrogeant et remplaçant le Règlement 56-89 et ses amendements et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

A-2021-13

10. Avis de motion

Projet de Règlement numéro 201-01 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, modifiant le Règlement 201

Monsieur Bertrand Taillefer, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y a eu présentation, lors de la séance de 9 avril 2021, du Règlement numéro 201-01 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, modifiant le Règlement 201 et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

21-113

11. Mandat de gestion du contrat d'assurance inclus au regroupement régional d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE Le cabinet, ASQ Consultants effectue la gestion du Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière depuis 2005 et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci adhère à ce regroupement d'assurances collectives ;

CONSIDÉRANT QUE Le cabinet ASQ Consultants assure le service de gestion du contrat d'assurance pour les municipalités membres de ce regroupement régional d'assurances collectives;

CONSIDÉRANT QUE La rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par les soumissionnaires et l'éventuel adjudicataire;

CONSIDÉRANT QUE Le devis d'appel d'offres prévoit des taux d'assurances valides pour vingt-quatre (24) mois et que la rémunération de ASQ Consultants est en deçà du seuil permettant un contrat de gré à gré puisqu'elle est estimée à 9 000 \$ par année taxes incluses;

Sur la proposition de Chantale Perreault, conseillère
Il est résolu:

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci confie à la firme ASQ Consultants le mandat de gestion de son contrat d'assurances collectives inclus au regroupement régional d'assurances collectives pour une période de deux (2) ans débutant à la date du début du contrat d'assurance;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-114

12. Appel d'offres assurances collectives – Mandat Notre-Dame-de-la-Merci

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci offre à son personnel une assurance collective en association avec le Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière, un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU' Un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1er juin 2021;

CONSIDÉRANT QU' Un cahier des charges sera élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux et Monsieur Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT Les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du Code municipal du Québec;

Sur la proposition de Lucie Vignola, conseillère
Il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci agisse pour et au nom des municipalités faisant partie du regroupement et qui ont dûment mandaté la Municipalité de Notre-Dame de la Merci de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégué;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Adopté unanimement par les conseillers.

13 Période de questions

21-115

14. Levée et fermeture de l'assemblée extraordinaire

Il est proposé par Chantale Perreault, conseillère
Et résolu,

- Que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

9 h 12 fin de la présente assemblée par voie de visioconférence Zoom,
à huis clos.

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale / secrétaire-trésorière

